



RÈGLEMENT 2011

Mise à jour le 13/11/2011

Chaque concurrent reconnaît avoir pris connaissance et accepte ce règlement du raid au moment où il se présente au départ de l'épreuve.

ARTICLE 1 : ORGANISATION

1.1 : L'organisation souscrit une assurance responsabilité civile organisateur.

1.2 : Les concurrents confirment être pleinement conscients des risques inhérents à la pratique des disciplines sportives dans un milieu naturel. Les concurrents doivent être en possession d'une couverture responsabilité civile et individuelle accident garantissant les risques inhérents à leur participation.

1.3 : Le club O'Bugey se réserve le droit de modifier le parcours, les épreuves, les horaires ainsi que le présent règlement sans préavis. Cependant, il s'engage à informer les coureurs inscrit(es) d'éventuelle(s) modification(s) ou complément(s) de règlement, de parcours, d'épreuve(s) et d'horaire(s) avant le début du raid.

1.4 : Si le Comité d'Organisation juge que les conditions climatiques sont trop défavorables (ou manque de neige), il procédera aux modifications nécessaires du parcours, à l'arrêt ou au besoin à son annulation.

ARTICLE 2 : PARCOURS

2.1 : Les parcours sont tracés en milieu naturel. La progression se fait à pied, en raquettes ou à ski. L'utilisation de tout engin motorisé est interdit.

2.2 : Le parcours comporte un certain nombre de balises à trouver (balise de course d'orientation orange et blanche avec boîtier sportident)

2.3 : L'ordre de passage à ces balises est à l'initiative des équipes mais certaines devront être pris dans l'ordre indiqué sur la feuille de route remise le jour de la course.

2.4 : Les équipes devront respecter le code de la route.

2.5 : L'organisation se réserve le droit d'arrêter la progression des équipes si cela lui semble nécessaire.

2.6 : Les concurrents ne doivent emprunter les axes goudronnés que s'ils sont autorisés par l'organisation. Les équipes de contrôleurs pourront disqualifier immédiatement les concurrents en infraction par rapport à ce point.

2.7 : Le passage dans les zones hachurées en rouge (route, lac...) sur les cartes est interdit et entraînera la disqualification de l'équipe.

2.8 : **La course à pied ou en raquettes sur les pistes tracées de ski de fond est interdite**

2.9 : **Le sens des pistes de skis de fond est indiqué sur la carte par des flèches, ceux ci doivent être respectés impérativement.**

2.10 : Une feuille de route sera remise aux équipes le jour de la course, celle ci précisera les caractéristiques des postes (nombre, définition, valeur), le matériel obligatoire, un extrait du règlement.

2.11 : les informations présentent sur la carte de course d'orientation (zone hachurée, passage obligatoire...) sont à respecter le jour de la course.

ARTICLE 3 : LES CONCURRENTS

3.1 : Le bulletin d'inscription des équipes est disponible sur le site Internet: <http://obugey01.free.fr/> Le nombre d'équipes est limitée à 75. L'inscription comprend: le prêt des puces SI et des dossards, le repas chaud d'arrivée, un cadeau, la feuille de route.

3.2 : Composition des équipes : - Équipe de 2 personnes - Homme / Femme / Mixte

3.3 : Seules les équipes complètes et ayant fourni leurs licences FFCO ou certificats médicaux datant de moins d'un an (et les pièces manquantes à leur dossier demandées lors de l'inscription) sont autorisées à prendre le départ sauf décision de l'organisation.

3.4 : Une équipe est considérée comme inscrite après réception du règlement de l'inscription.

3.5 : L'interlocuteur de l'organisation est le capitaine, il doit donner un nom à l'équipe, il est destinataire des documents de course.

3.6 : L'âge minimum pour participer à l'épreuve est de 16 ans pour le parcours long (apportez une autorisation parentale pour les 16/18 ans), accompagné d'un adulte. Le parcours découverte est ouvert à partir de 12 ans avec un équipier majeur.

3.7 : Toute équipe qui se présentera sur la ligne de départ avec plus d'un quart d'heure de retard sera forfait.

3.8 : Tout concurrent ayant abandonné ou étant hors course devra quitter l'épreuve et prévenir obligatoirement un membre de l'organisation ou un responsable des secours.

3.9 : Tout concurrent devra porter le matériel fourni par l'organisation : dossard et puce électronique

3.10 : Les concurrents sont en autonomie complète pendant toute l'épreuve (matériels, vêtements, eau, nourriture, etc...). Ils sont obligés de transporter eux-mêmes le matériel obligatoire désigné pendant toute la durée de la course. Il sera possible néanmoins de déposer temporairement le matériel de raquette ou de ski de fond sur certaines balises comme annoncé sur la feuille de route remise au départ.

3.11 : Les concurrents acceptent l'exploitation par l'organisateur et leurs partenaires des images et des photos faites sur l'opération. Ceci sans limitation ni dans le temps, le support ou la quantité, ni le mode de diffusion (utilisation commerciale, promotionnelle et publicitaire dans tout type de support).

3.13 : l'équipe constituée ne doit pas être séparée et doit poinçonner les postes ensemble sous peine de disqualification, à vue et à voix pour les membres de l'organisation.

ARTICLE 4 : CHRONOMETRAGE

4.1 : Seul le comité de course est habilité à donner le départ.

4.2 : Le temps de l'équipe ne sera validé qu'après vérification de la puce électronique à l'arrivée.

4.3 : Les pénalités attribuées pendant la course seront comptabilisées par l'équipe du chronométrage.

4.4 : Toute réclamation concernant la course devra être faite par écrit et transmise au P.C. course dans la demi-heure suivant l'affichage des résultats.

ARTICLE 5 : CLASSEMENT – Type course au score

5.1 : Plusieurs balises sont à trouver à l'aide d'une carte de course d'orientation aux normes IOF.

5.2 : Ces balises se présentent sous forme de balises équipées d'une balise électronique sur le terrain.

5.3 : Le capitaine devra valider son passage avec son doigt électronique. L'équipe marquera alors le nombre de points correspondant à la valeur de la balise (voir feuille de route).

5.4 : En cas d'absence d'un équipier à un poste, les contrôleurs noteront le refus de l'équipe de passer complet au contrôle et ne donneront pas l'accès à la validation de la balise.

5.5 : **L'addition du nombre de points marqués dans le temps de course permettra de faire le classement.**

5.6 : **En cas de dépassement du temps maximum de course, le nombre de point sera amputé selon la règle inscrite sur la feuille de route (x points par minute de dépassement)**

5.7 : **Plusieurs classements sont proposés en fonction de la catégorie d'inscription : Homme, Femme, Mixte.**

ARTICLE 6 : ABANDONS

6.1 : L'abandon d'un membre de l'équipe entraîne la disqualification de celle-ci.

6.2 : Tout abandon doit être signalé à un des membre de l'organisation

ARTICLE 7 : CAUSES DE PENALITES ET DE MISE HORS COURSE

7.1 : Toute transgression du présent règlement

7.2 : Abandon de l'équipier : disqualification

Cause de mise hors course :

- Toute équipe surprise en dehors des parcours ou zones autorisés : disqualification immédiate
- Non respect des consignes données par les signaleurs routiers
- Assistance en dehors des points autorisés à celle-ci
- Utilisation de moyens de déplacements non autorisés
- Utilisation de GPS
- Changement d'équipiers pendant l'épreuve
- Non respect des règles de sécurité indiquées dans le carnet de route et lors du briefing
- Non respect des consignes de propreté du parcours et des lieux d'accueil, arrivée etc...
- Abandon de détritrus en dehors des sacs prévus à cet effet (tri-sélectif)
- Tout comportement ne respectant l'esprit sportif
- Détérioration de biens publics ou privés (passage dans propriétés, jardins, cultures, plantations....)
- Course à pied ou en raquette sur les pistes de ski de fond
- Utilisation des pistes de skis de fond à contre sens

ARTICLE 8 : ANNULATIONS/REMBOURSEMENTS

9.1 : En cas de forfait d'un ou plusieurs équipiers par blessures ou force majeure (fournir justificatif), l'organisation devra être prévenue 15 jours avant l'épreuve (cachet de la poste faisant foi) pour permettre le remboursement de l'inscription ; cette demande de remboursement devra être faite par écrit. Passé ce délai, aucun remboursement ne pourra être demandé, un report d'inscription sur le raid équivalent pourra être proposé.

9.2 : Les équipes ne se présentant pas à l'épreuve sans avoir averti auparavant l'organisation, et quelle qu'en soit la raison, ne pourront prétendre à aucun report ni remboursement.

ARTICLE 9 : ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE

Par équipe :

- boussole,
- 1 téléphone portable chargé (donner le numéro lors de l'inscription)
- une montre
- un doigt SI (perso ou en prêt)
- lampe frontale en état de fonctionnement
- 1 sifflet,
- une couverture de survie.

Individuel :

- 1 paire de ski de fond,
- 1 paire de raquettes à neige,
- veste imperméable,
- bas chaud ou collant hiver,
- pull polaire,
- gants ,
- bonnet ou buff,
- vivres de course (barres énergétiques, boissons ...),
- un sac à dos permettant le transport de tout le matériel obligatoire (sauf les skis pour le raid découverte).